

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de MARTIGNE-sur-MAYENNE

SEANCE du 01 Février 2017

Date de la convocation : 26/01/2017 - Date d'affichage : 26/01/2017

L'an deux mil dix sept le premier février, à 20 h 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la salle de Conseil Municipal de la Mairie de Martigné-sur-Mayenne, sous la présidence de **M. Rémi Sonnet, Maire**.

Présents: R. Sonnet, S. Melot, R. Liné, F. Bodinier, J. Chevallier, R. Landemaine, P. Bertin, V. Bariller, J. Guesdon, A. Crétois, B. Cronier, B. Hay, G. Carré, A.de Melo, M. Maillou, M.L. Monnier, formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : G. Travers, procuration à S. Melot
G. Boisanfray, procuration à R. Sonnet
C. Ravé, procuration à J. Guesdon

B. Hay a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres :

Afférents : 19

Présents : 16

Qui ont pris part au vote : 19

Ordre du jour :

- 1 – Rapport d'activités des commissions
- 2 – Tarifs des services 2017 et de location de salles 2018
- 3 – Projets d'investissement année 2017
- 4 – Subventions 2017 aux associations
- 5 – Personnel communal ; Règlement intérieur
- 6 – Informations et questions diverses.

Objet : Subventions aux Associations pour l'année 2017

n° 2017-02-01

Reçu Préfecture de la Mayenne le 08/02/2017

La commission « Affaires sociales et vie associative », a étudié les demandes de subventions sollicitées par les différentes associations, lors de sa réunion en date du 27 janvier 2017.

Jacky Chevallier, adjoint, donne lecture au conseil municipal des propositions de subventions à allouer aux associations communales et hors commune, pour l'année 2017, à savoir :

Associations communales :

- ASM Football	3 000 €
- Tennis Club	1 000 €
- Tennis de table	800 €
- Basket-Club	2 450 €
- Danse Modern'Jazz	1 300 €
- Gymnastique féminine	180 €
- Martigné Bad Club	450 €
- Martigné – Running	200 €
- Martigné Dance Country	225 €
- Martigné Handball	225 €
- Comité des Fêtes	3 400 € (dont 2 400 € pour le Feu d'artifice)

Associations hors commune :

- Prévention Routière	176,50 €
- Comité Départ Randonnée	30,00 €
- Ass. Pêche APPMA	150,00 €
- S.P.A. (gestion fourrière)	<u>529,50 €</u>
Total hors commune	886,00 €

- Récréation et Marmouzets	500 €
- Assoc. AFN et ACPG	900 €
- Assoc. L'Espérance	450 €
- Ass. Parents d'Elèves	850 €
- A.P.E. (classes découvertes)	2 150 €
- Club de l'Amitié	200 €
- Assoc. Donneurs de Sang	200 €
Total commune :	18 480 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour l'inscription au budget 2017 (article 6574) des subventions proposées ci-dessus.

Objet : - Vote divers tarifs communaux Année 2017 et Tarifs locations Salle de loisirs et Salle de réunion Année 2018 n° 2017-02-02

Reçu Préfecture de la Mayenne le 08/02/2017

M. le Maire, donne lecture au Conseil Municipal du tableau des divers tarifs applicables à compter de l'année 2017 (voir détail ci-joint), à savoir :

- les concessions au cimetière,
- les emplacements au Columbarium,
- les tarifs des photocopies,
- le droit de pesage au pont bascule,
- le droit de place pour les véhicules supérieur à 5 m linéaire,
- le stationnement pour la vente à emporter,
- la vente de terre végétale (le mètre cube).

Il présente au Conseil Municipal le tableau des tarifs de location des salles de loisirs et de réunions pour l'année 2018, ainsi que la location de l'écran, de la sono, et le montant des cautions (voir tableau ci-joint).

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable, aux divers tarifs proposés à compter de l'année 2017 et donne son accord pour les tarifs de location des salles de loisirs et de réunion pour l'année 2018.

Objet : Tarifs - Restaurant scolaire - Accueil de loisirs et périscolaire à compter de Septembre 2017 (Année scolaire 2017 – 2018) n° 2017-02-03

Reçu Préfecture de la Mayenne le 08/02/2017

Après avis de la commission des Finances, M. le Maire, donne lecture au Conseil Municipal des propositions de tarifs applicables à compter de l'année scolaire 2017 – 2018 :

- Restaurant Scolaire : Tarifs commune et hors commune (détail ci-joint)

Le montant de la participation financière versée par la commune de La Bazouge des Alleux, est fixé à 0,25 € par repas / enfant; depuis le 1^{er} novembre 2016, le montant de cette participation est reversée à la commune de Martigné, au prorata du nombre de repas facturé aux familles, chaque mois.

- Accueil de loisirs et accueil périscolaire : Tarifs commune et hors commune, appliqués en fonction du Quotient Familial des familles, afin d'être en conformité avec les conventions de la CAF et de la MSA (voir détail ci-joint).

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable aux tarifs proposés applicables à compter du 4 Septembre 2017, pour l'année scolaire 2017-2018-.

Objet : Tarifs « Eau et Assainissement » Période Avril 2017 à Mars 2018

n° 2017-02-04

Reçu Préfecture de la Mayenne le 08/02/2017

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal des propositions de tarifs de l'Eau Potable et de l'Assainissement pour la prochaine période, d'Avril 2017 à Mars 2018, à savoir :

	Tarifs 2017 (délib. 06/04/2016)	Tarifs 2018 (délib. 01/02/2017)
Tarifs EAU POTABLE :	consommation Eau avril 2016 - mars 2017	consommation Eau avril 2017 - mars 2018
EAU : TVA 5,5 %	€ HT	€ HT
Abonnement :	40,00 €	40,00 €
Consommation : de 0 à 6 000 m3	1,20 €	1,20 €
de 6 001 à 24 000 m3	1,05 €	1,05 €
de 24 001 à 48 000 m3	0,95 €	0,95 €
de 48 001 à 100 000 m3	0,87 €	0,87 €
F.D.A.E. (Fonds Départemental d'Adduction d'Eau)	0,2778 €	0,2700 €
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	0,3000 €	<i>connu en Déc. 2017</i>
ASSAINISSEMENT : TVA 10,00 %	Tarifs 2016 (votés en 2015)	Tarifs 2017 s/ consommation avril 2016-mars 2017
Abonnement :	20,00 €	25,00 €
Redevance Assainissement / m3 consommé	1,05 €	1,05 €
Taxe Agence de l'Eau "modernisation réseau de collecte"	0,1800 €	<i>connu en Déc. 2017</i>
Prix pour 1 m3 d'Eau et Assainissement	3,0078 €	

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable

Reçu Préfecture de la Mayenne le 08/02/2017

Après avis de la commission des Finances, il est donné lecture au Conseil Municipal, des propositions de rémunérations allouées aux animateurs de l'A.L.S.H. (Accueil de Loisirs sans hébergement) pour les vacances d'été 2017 et les « Petites vacances » (d'août 2017 à Juin 2018), ainsi que les primes de responsabilité allouées à la directrice et à la directrice-adjointe, soit :

	Juillet 2016 et « Petites vacances » d'août 2016 à juin 2017	Juillet 2017 et « Petites vacances » d'août 2017 à juin 2018
Titulaire BAFA et BAFD (brut/jour)	65,00	65,00 €
Titulaire BAFA (brut/jour)	59,00	59,00 €
Stagiaire BAFA hors perfectionnement (brut/jour)	55,00	55,00 €
Stagiaire BAFA (brut/jour)	51,00	51,00 €
Prime responsabilité Directrice	375,00	375,00 €
Prime responsabilité sous-directrice : 3 jours de préparation	(3 j x 58 €) = 174,00	(3 j x 59 €) = 177,00 €
* Congés payés : 1/10 ^e du salaire brut * Gratuité des repas pour bénévoles * Frais déplacement calculé au km en vigueur		
Montant de la régie d'avance ALSH (juillet)	300,00	300,00 €

Concernant la « Régie d'avance », un arrêté est établi pour la nomination d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant, après avis conforme de Madame la Trésorière du Pays de Mayenne. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

Reçu Préfecture de la Mayenne le 08/02/2017

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une déclaration de sinistre avait été transmise à GROUPAMA, suite au vol avec effraction survenu au Presbytère le 30 octobre 2016. Le remplacement de la porte fenêtre (côté jardin) avait été effectué par M. GRUDE Philippe, pour un montant de 2 190 € TTC.

Après le passage de M. Fraslin, expert de GROUPAMA, le montant total du remboursement transmis par l'assurance s'élève à la somme de 2 190 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le remboursement de l'assurance GROUPAMA qui sera imputé à l'article 7788 « Produits exceptionnels » en recettes de fonctionnement du Budget communal 2017.

- Commission « Urbanisme » – S. Melot – (Cpte rendu du 02-01-2017 en PJ)

Déclaration d'intention d'aliéner :

- Le conseil municipal n'a pas émis d'observation particulière sur la DIA présentée par
- Maître PILLEUX Philippe à Mayenne : Vente d'une maison situé 49, résidence de l'Osier appartenant à M. et Mme DEVAUX Aurélien ; vente à M. et Mme LAGREVE Loïc.

Certificats d'urbanismes d'information : vu le 1^{er} /02/2017

- Maître PILLEUX Philippe – Mayenne - Vente d'un bien situé 49, résidence de l'Osier, appartenant à M. et Mme DEVAUX Aurélien.
- Vente d'un bien situé au lieu-dit « la Sascerie » appartenant à M. HOUDUSSE et Mme GOUGEON . vente à M. et Mme DEVAUX Aurélien.
- Maître ORY Joëlle – LAVAL - Vente d'un terrain situé au lieu-dit « la Grande Ville » appartenant à SCI Cassiopée (M. Périgois).

- Commission « Affaires sociales Vie associative » J. Chevallier – (Cpte rendu 27-01-2017)

Avis favorable du conseil municipal les acquisitions demandées par les associations :

- 1 râtelier pour le rangement des poteaux et filets de tennis, montant 56 € TTC
- 2 buts de football mobiles, le devis est de 1 048 € HT l'unité

Suite au courrier du Comité des Fêtes en date du 26 janvier 2017, le conseil municipal maintient la subvention pour l'année 2017. En fonction des frais supplémentaires de location de barnums qui seront supportés en cours d'année par les associations, le conseil est favorable pour diminuer la subvention du Comité des Fêtes en 2018.

- Autres questions et informations – R. Sonnet –

- Programme d'investissements 2017 : présentation du tableau des projets 2017.
- Règlement intérieur pour le personnel communal – Le conseil municipal a pris connaissance des modifications apportées au règlement intérieur, il sera transmis pour avis au personnel communal, puis validé en réunion de conseil, avant présentation au Comité Technique Paritaire du Centre Départemental de Gestion.

Attributions et composition des Commissions – Le Maire présente la composition des commissions et les différentes attributions, ce document a été établi en Avril 2014 suite aux élections municipales. Chaque conseiller municipal a la possibilité de changer de commission s'il le souhaite, ce document sera transmis à chacun pour émettre le cas échéant un changement de commission.

-Propriété BEAUDET – Le Maire fait part au conseil municipal d'une demande transmise par Mme Boussard, fille de M. Beudet, pour la création d'un accès sur le parking derrière la mairie. Avis favorable du conseil municipal.

La commune pourrait être intéressée par l'achat des garages et du terrain situés au droit de la mairie, rue de la Fontaine St-Georges, une estimation de la propriété va être demandée.

-Propriété POTTIER – Le conseil municipal est favorable à l'acquisition d'un petit bâtiment et d'une maison situés Rue du Port, appartenant aux conjoints POTTIER. Une rencontre avec la famille est prévue courant mars.

- Ecole Galilée – Mme LESAGE directrice de l'Ecole, prévoit de réunir les parents dont les enfants auront 3 ans avant la rentrée de septembre 2017, afin d'envisager pour certains, une rentrée après les vacances de février 2017.

- Prochaines réunions du Conseil Municipal : Mercredi 1^{er} Mars 2017 à 20 h 30.
Mercredi 22 Mars 2017 à 20 h 30.
-

